

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DU TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-LAMY

À une séance extraordinaire du Conseil de de la municipalité, tenue à la salle du conseil située au sous-sol du 115, route de l'Église, le 17 juin 2024 à 19h et laquelle sont présents son honneur la Mairesse Francine DUBÉ, et les conseillers et conseillères suivants :

Monsieur Alain APRIL
Madame Diane LEPAGE
Madame Valérie BEAULIEU

ÉTAIENT ABSENTS :

Aucune absence.

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse.

M. Jean-Michel Meilleur, Administrateur est également présent.

24-060360 **ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue
2. Déclaration de conflit d'intérêts
3. Résolution – Adoption de l'ordre du jour
4. Résolution - Nomination de M. Jean-Michel Meilleur à titre d'administrateur de la municipalité.
5. Résolution - Autorisation de signature pour un contrat de gestion municipale avec la firme Équipe Progressio.
6. Résolution - Autorisation de signature des documents pour le compte de la municipalité.
7. Résolution - Autorisation pour représenter la municipalité dans un dossier de ressources humaines.
8. Période de questions.
9. Résolution – Fermeture de la séance

24-060361 **MOT DE BIENVENUE**

Mme la Mairesse souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aucune personne dans la salle.

24-060362 **DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS**

Chaque membre du conseil est invité, à la suite de la lecture de l'ordre du jour proposé, de signifier toute déclaration de conflit d'intérêts en lien avec la présente assemblée.

Aucun membre du conseil n'a déclaré de conflit d'intérêts.

24-060363 RÉSOLUTION – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Diane Lepage et RÉSOLU UNANIMENT

D'adopter l'ordre du jour de cette séance extraordinaire, tel que déposé.

ADOPTÉE

24-060364 RÉSOLUTION - NOMINATION DE M. JEAN-MICHEL MEILLEUR À TITRE D'ADMINISTRATEUR DE LA MUNICIPALITÉ.

ATTENDU QUE la directrice générale a donné sa démission le 30 mai dernier;

ATTENDU QU'il est nécessaire pour la municipalité de poursuivre ses activités et qu'une personne doit impérativement s'assurer de la gestion de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par Valérie Beaulieu et RÉSOLU UNANIMENT

De mandater, M. Jean-Michel Meilleur à titre d'administrateur de la municipalité

ADOPTÉE

24-060365 RÉSOLUTION - AUTORISATION DE SIGNATURE POUR UN CONTRAT DE GESTION MUNICIPALE AVEC LA FIRME ÉQUIPE PROGRESSIO.

ATTENDU QUE la directrice générale a donné sa démission le 30 mai dernier;

ATTENDU QU'il est nécessaire pour la municipalité de poursuivre ses activités et qu'une personne doit impérativement s'assurer de la gestion de la municipalité;

ATTENDU QUE la firme Équipe Progressio a présenté une offre de services pour reprendre la gestion administrative de la municipalité.

IL EST PROPOSÉ par Alain April et RÉSOLU UNANIMENT

D'accepter l'offre de service d'Équipe Progressio et d'autoriser la mairesse, Francine Dubé, le conseiller Alain April et les conseillères Diane Lepage et Valérie Beaulieu à signer le contrat et tout autre document pour réaliser cette dernière.

ADOPTÉE

24-060366 RÉSOLUTION - AUTORISATION DE SIGNATURE DES DOCUMENTS POUR LE COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ.

ATTENDU QUE la directrice générale a donné sa démission le 30 mai dernier;

ATTENDU QU'il est nécessaire pour la municipalité de poursuivre ses activités et qu'une personne doit impérativement s'assurer de la gestion de la municipalité;

ATTENDU QUE la gestion d'une municipalité requiert l'approbation et la signature de plusieurs documents

IL EST PROPOSÉ par Diane Lepage et RÉSOLU UNANIMENT

D'autoriser M. Jean-Michel Meilleur d'approuver et de signer les documents de la municipalité dans la limite des pouvoirs établis par la délégation de

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy

pouvoir de la municipalité et les lois et règlements qui régissent la gestion municipale.

ADOPTÉE

24-060367 RÉSOLUTION - AUTORISATION POUR REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ DANS UN DOSSIER DE RESSOURCES HUMAINES.

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une plainte de la CNESST la mettant en cause;

ATTENDU QUE la municipalité désire mettre en place une structure impartiale et objective dans un objectif de règlement de ladite plainte;

IL EST PROPOSÉ par Valérie Beaulieu et RÉSOLU UNANIMENT

De mandater M. Jean-Michel Meilleur, Administrateur, de représenter la municipalité auprès de la CNESST, de prendre les actions, signer tout document relatif au processus de la plainte et de transmettre aux membres du conseil, dans une séance ultérieure, tout règlement qui pourrait être fait dans ce dossier.

ADOPTÉE

24-060368 PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions autour de la table : Aucune question.

Question dans la salle : Aucune question.

24-060369 RÉSOLUTION – FERMETURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE l'ordre du jour est épuisé

IL EST PROPOSÉ par Alain April et RÉSOLU UNANIMENT

De déclarer la séance levée

ADOPTÉE

Signatures

Je, Francine Dubé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Francine Dubé, mairesse

Jean-Michel Meilleur, T.P., administrateur